Docusign Envelope ID: 6F3DAB17-C28F-4065-AB70-EEE7262500CB

ABEAU CRM
Société à responsabilité limitée au capital de 108.290,25 euros
Siège social : SAINT QUENTIN FALLAVIER (38070) 40, rue du Ruisseau – ZI de Chesne de Tharabie
330 096 546 RCS VIENNE

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 15 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quinze novembre,

La société Wessling France, par actions simplifiée au capital de 501.000 euros, dont le siège social est situé à SAINT QUENTIN FALLAVIER (38070) 40, rue du Ruisseau – ZI de Chesne de Tharabie, représentée par Monsieur Jean-François CAMPENS, en sa qualité de Président,

Agissant en qualité d'associée unique de la société ABEAU CRM, propriétaire de la totalité des 7.101 parts sociales composant le capital social.

1. Après avoir constaté que les documents ci-après ont été tenus à sa disposition :

1°) Le texte des décisions.
2°) Un exemplaire des statuts de la Société et le projet de statuts mis à jour.

2. En vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative de l'article 18 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

3. A pris ce jour les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION
(*Modification de la date de clôture de l'exercice social*)

L'associée unique,

décide de modifier la date de clôture de l'exercice social, actuellement fixée au 31 décembre de chaque année, pour la porter au 31 mars de chaque année, puis de fixer corrélativement la date d'ouverture de l'exercice social au 1er avril de chaque année,

prend acte, en conséquence, que l'exercice social en cours aura exceptionnellement une durée de 15 mois, comprenant la période courue entre le 1er janvier 2024 et le 31 mars 2025.

DEUXIEME DECISION
(*Modification corrélative de l'article 18 des statuts*)

L'associée unique, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède,

décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société, qui sera désormais libellé comme suit :

Docusign Envelope ID: 6F3DAB17-C28F-4065-AB70-EEE7262500CB

« **ARTICLE 18 - EXERCICE SOCIAL – COMPTES SOCIAUX**

[*Le premier alinéa sera remplacé comme suit :*]

« L'exercice social commence le 1er avril et se termine le 31 mars de l'année suivante. »

[*Le reste de l'article demeure sans changement*]. »

TROISIEME DECISION
(*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)*

L'associée unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

La société Wessling France SAS
Représentée par Monsieur Jean-François CAMPENS

Signé par :
AFE2755D4190473...